



La main sur le cœur, Rumsfeld, Bush et Cheney (de g. à d.) jurant ne pas savoir ce qui se passait dans la prison irakienne d'Abou Ghraib. Faux!

# USA: tortionnaires et fiers de l'être

La torture? Bush et ses hommes savaient, l'ont encouragée et ont même tout fait pour la légaliser. Dans le cadre de la Journée internationale contre la torture, Arte diffuse, le 21 juin, « Torture made in USA », une enquête accablante de Marie-Monique Robin.

**N**ous sommes au lendemain du 11 septembre 2001. Bienvenue dans l'Amérique de George W. Bush. Une Amérique où l'on torture impunément au nom de la raison d'État. Dès les semaines qui suivent l'effondrement des tours jumelles du World Trade Center, les plus hautes instances des États-Unis vont s'évertuer à détricoter minutieusement les conventions de Genève, en particulier celle concer-

nant le traitement des prisonniers de guerre. L'objectif affiché : obtenir des renseignements afin de prévenir l'éventualité d'une nouvelle attaque terroriste sur le sol américain – et à cette fin, pouvoir user de toutes les méthodes pour soutirer des informations aux prisonniers de guerre. Y compris les pires ! Y compris la torture. C'est ce point précis qu'a choisi d'aborder Marie-Monique Robin dans son documentaire, « Torture made in USA », qu'Arte diffuse, le 21 juin, à 20h40.

Un documentaire fouillé, référencé et nourri d'images d'archives et de témoignages accablants. On y comprend de quelle façon les affidés de Bush, au premier rang desquels le vice-président Dick Cheney, ont mis au point et piloté un programme secret de « légalisation » de la torture. Au mépris de toutes les lois internationales et nationales, des méthodes d'interrogatoire

comme le waterboarding (qui simule la noyade), les positions de stress, la privation de sommeil, l'utilisation de chiens, l'isolement ou le port de la cagoule vont être utilisées par les services de renseignements américains sur les prisonniers de cette « guerre contre le terrorisme ». Parfaitement au fait de l'illégalité de leurs pratiques, les responsables américains – Dick Cheney et Donald Rumsfeld, qui dirige le Pentagone, en tête – vont s'entourer de juristes

**Bush et ses lieutenants répondront-ils un jour de leurs crimes devant la justice internationale ?**

aux ordres pour tenter de leur offrir un cadre légal. « Ce qui est frappant c'est que, dès le début, tous savent qu'ils sont dans l'illégalité totale et qu'il est donc nécessaire de se couvrir », explique Marie-Monique Robin.

Une machination savamment camouflée et qui pourtant éclatera au grand jour après la publication, par le magazine américain « Sixty Minutes », de sévices sur détenus dans la prison irakienne d'Abou-Ghraib, en 2003. La boîte de Pandore est ouverte. La crise sera profonde dans l'opinion publique américaine pourtant « préparée », anesthésiée par les discours politiques surfant sur les peurs à grand renfort de mentions à « l'axe du mal ». Donald Rumsfeld, appelé à témoigner le 7 mai 2004, s'obstinera à déclarer qu'il n'était pas au courant, qu'il s'agissait là de cas isolés, de « brebis galeuses ». Et

pourtant, il savait. Le mensonge exaspéré et des mémorandums secrets vont être mis à la disposition de la presse. « Petit à petit, explique Marie-Monique Robin, on va découvrir l'étendue du programme. » Mais si beaucoup étaient au courant, tous n'étaient pas d'accord. Les trois corps d'armée n'ont jamais caché leur désapprobation.

« Torture made in USA » donne la parole à des acteurs-clés, comme Larry Wilkerson, ancien chef de cabinet de Colin Powell, chef du département d'État, ou Matthew Waxman, ancien conseiller de Condoleezza Rice, conseillère à la sécurité nationale à la Maison-Blanche. Des témoignages rares et difficiles à obtenir. « J'ai mis 6 mois à les convaincre de parler. Ils sont tous républicains et, pour eux, cette histoire est très douloureuse », explique Marie-Monique Robin. Douloureuse et lourde de conséquences. Car la question soulevée n'est pas anodine. Se pourrait-il qu'un jour, George W. Bush et ses lieutenants aient à répondre de crimes de guerre devant la justice internationale ?

Ce documentaire est l'examen d'une Amérique malade de ses années Bush. Une Amérique de la peur, trempée au bain du choc des civilisations, une Amérique capable de piétiner le droit humanitaire international, une Amérique frappée désormais du sceau des tortionnaires. ✦

MARION D'ALLARD  
mdallard@humanite.fr

## 50 ANS DE LUTTE CONTRE LA TORTURE

**1948** : l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme est le premier texte juridique international qui rend illégale la torture de manière spécifique.

**1949** : l'article 3, commun aux quatre conventions de Genève, prohibe clairement « les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices ».

**1950** : l'article 3 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme) est le premier traité international interdisant la torture.

**1984** : la Convention des Nations unies (« convention contre la torture ») est le premier instrument international contraignant portant exclusivement sur la torture.

